

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Fixation du tarif des activités périscolaires de l'école de Mijoux facturé aux familles		<u>SEANCE DU 21.11.2024</u>
Date de convocation : 14.11.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY.
Date d'affichage : 14.11.2024	Présents : 6	<u>Secrétaire de séance</u> : P. ECAILLE
N° Délibération 01247.2024.11.070	Votants : 9 Pouvoirs : 3	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • M.C COUTURIER : pouvoir donné à S. JUHEN • J.F. JOLY : pouvoir donné à C. GROSGURIN • M.VUILLERMOZ : pouvoir donné à D. JULLIARD

OBJET : GESTION FINANCIERE – Fixation du tarif des activités périscolaires de l'école de Mijoux facturé aux familles

Compte tenu de l'attribution automatique de 5 points d'indice majoré aux agents de la fonction publique en 2024, il convient de répercuter cette augmentation sur le tarif appliqué aux familles. Ainsi, la hausse du tarif proposé est la suivante :

Le prix facturé aux familles est actuellement de 1,80 €, il convient de l'augmenter à 1,85 € et donc de l'accroître de 2,8 %.

Entendu l'exposé de la maire,

Après délibération des membres présents, le conseil municipal décide :

- De fixer à 1,85 € le tarif des activités périscolaires facturé aux familles ;
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9
DELIBERATION N°01247.2024.11.070

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET